

Ecully, le 1er mars 2023

**Madame Amandine DELEBARRE**

**SOCIETE TDV INDUSTRIES  
3 rue du Bas des Bois  
CS41217  
53012 LAVAL**

**ATTESTATION**

**L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT**, membre de l'Association Internationale de Recherche et d'Essai dans le domaine de l'écologie textile, atteste que la **Société TDV INDUSTRIES** est en cours de renouvellement pour le certificat OEKO-TEX® STANDARD 100 selon l'Annexe 4 suivant :

**CQ 601/3 CLASSE II :**

**Tissus blancs, teints (colorants cationiques, basiques, cuves, dispersés, réactifs), imprimés (colorants de cuve et pigment noir), apprêtés destinés à la confection de vêtements de travail produits à partir de fils en 100% coton, 100% polyester, coton/polyester, avec ou sans élasthanne et polyester Trévira CS et/ou aramide/viscose teint masse, modacrylique/viscose, avec ou sans antistatique, méta-aramide teint masse noir ou bleu et/ou lin (coloris marron), et leurs mélanges.**

**Pouvant être apprêtés avec un produit ignifuge et des produits biologiques actifs acceptés par OEKO-TEX®. Pouvant contenir des fibres ayant des propriétés ignifuges acceptées par OEKO-TEX®.**

**Tissus pouvant être traités hydrofuges et oléofuges.**

**Elaborés pour partie à partir de matières premières déjà certifiées selon OEKO-TEX® STANDARD 100.**

Merci de noter que la certification ne sera garantie et délivrée que si tous les échantillons répondent aux exigences de la norme OEKO-TEX® STANDARD 100.

Cette attestation ne remplace pas le certificat et n'autorise pas de communication avec le label OEKO-TEX® avant l'obtention d'un certificat valide.

L'attestation est valable 3 mois à compter de la date d'émission et ne sera pas renouvelée.

Nous vous prions de croire, Madame, en nos sincères salutations.

**Richard MARTINETTI**  
Responsable Service Certification OEKO-TEX®